

Dans le cadre de son Plan énergie et climat communal (PECC), la Municipalité souhaite informer les propriétaires des possibilités à leur disposition pour mieux connaître la performance énergétique de leur bâtiment et préparer, le cas échéant, un projet de rénovation énergétique.

Le CECB® Plus constitue un outil d'aide à la décision. Établi par une experte ou un expert CECB® certifié, il complète l'évaluation énergétique du bâtiment par un rapport de conseil présentant des mesures d'amélioration et plusieurs variantes de rénovation adaptées au bâtiment.

Pourquoi réaliser un CECB® Plus ?

- disposer d'un état des lieux de la performance énergétique du bâtiment ;
- identifier les principaux potentiels d'amélioration de l'enveloppe et des installations techniques ;
- comparer différentes variantes de rénovation et mieux planifier les interventions ;
- disposer d'une base utile pour examiner les possibilités de soutien financier liées à un projet de rénovation.

Soutien financier du Canton de Vaud

Dans le cadre du Programme Bâtiments 2026, le Canton de Vaud accorde une subvention pour l'établissement d'un CECB® Plus pour les bâtiments construits avant 2000, sous réserve du respect des conditions cantonales en vigueur.

Catégorie	Subvention cantonale 2026
Habitat individuel	CHF 1'000.–
Autres catégories	CHF 1'500.–

La Commune n'accorde pas de subvention communale complémentaire pour l'établissement d'un CECB® Plus. Les propriétaires peuvent toutefois solliciter l'aide cantonale précitée, pour autant que les conditions d'éligibilité soient remplies.

Important : la demande de subvention doit être déposée auprès du Canton et son accord écrit obtenu avant le début des prestations relatives au CECB® Plus. Il convient de vérifier les conditions en vigueur au moment de la demande.

Trouver une experte ou un expert CECB®

Le CECB® Plus doit être établi par une experte ou un expert certifié par l'organisme CECB®. La liste officielle et actualisée des experts peut être consultée en ligne, notamment par numéro postal et rayon de recherche.

Liste officielle des experts CECB® : www.cecb.ch/trouver-des-experts
Informations et demande de subvention : www.vd.ch – rechercher « CECB Plus »

Les personnes ne disposant pas d'un accès à Internet peuvent s'adresser à l'administration communale afin d'obtenir les informations nécessaires pour leurs démarches.

La Municipalité vous encourage à vous renseigner sur cet outil en amont d'un projet de rénovation, afin de disposer d'une vision globale des améliorations possibles et de planifier les travaux de manière cohérente.

Pour toute question générale relative à la démarche communale en matière d'énergie et de climat, l'administration communale reste à votre disposition.